



## Droit de rétractation avec un avocat

Par **Sfar**, le **14/06/2015** à **03:47**

Bonjour,

Je souhaite savoir si le délai de rétractation de 7 jours est valable dans le cadre d'un engagement avec un avocat ?

J'ai signé une convention avec un avocat et, suite à des infos qui me sont parvenues le lendemain de la signature, je n'ai plus confiance en cet avocat et je souhaite me désengager. Sachant qu'il n'a pas encore commencé à bosser sur mon dossier, serais-je obligé de travailler avec lui ou serai-je obligé de payer la 1ère tranche de ses honoraires ?

Merci par avance.

Par **moisse**, le **14/06/2015** à **08:20**

Bonjour,

C'est une manie de mettre du droit de rétractation partout.

Les cas d'existence d'un droit de rétractation se comptent sur le doigt des mains.

C'est la vente à distance (internet, correspondance) et la vente à domicile, enfin les compromis de vente immobilière.

Pour le reste ce droit n'existe quasiment pas.

Vous n'avez donc aucun droit de rétractation à l'égard de la convention signée avec cet avocat.